AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1178
FR0000051807-FS0576

8 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juillet 2025, la société The Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 2 juillet 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société TELEPERFORMANCE et détenir individuellement 3 046 943 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucun seuil et a précisé détenir indirectement 4 443 922 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 7,42% du capital et 7,24% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 358 207 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.